

Territoires

Le magazine de la MSA des Portes de Bretagne - Ille-et-Vilaine et Morbihan

Trimestriel
Juillet 2010 - n°14

page
2



Position de la MSA sur
la réforme des retraites

Actualités

page
6



Les Trophées
Prévention Jeunes (TPJ)

Prévention

Dossier

pages
4/5

**Des partenariats
pour répondre aux besoins
de la population rurale**

page
7



Assemblée Générale
«Le mutualisme au quotidien»

La MSA et ses élus

Ce numéro comporte
un encart Présence Verte
pour les assurés d'Ille-et-Vilaine.

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



2 Actualités

- Position de la MSA sur la réforme des retraites
- Embauches saisonnières des jeunes

3 Protection sociale

- Le RSA : vous pouvez peut-être en bénéficier ?
- Réversion de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire)
- Brèves :
 - Santé : l'accès aux soins à l'étranger
 - Cotisations : date limite d'option reportée pour le calcul des cotisations 2009

4/5 Dossier

- Des partenariats pour répondre aux besoins de la population rurale

6 Prévention

- Les Trophées Prévention Jeunes (TPJ)
- Les CPHSCT, agir et informer
- Les Ateliers d'Education Thérapeutique

7 Page départementale

- Assemblée Générale
Le mutualisme au quotidien
- Le Comité Départemental,
un relais de proximité

8 Action Sociale

- Une équipe dédiée à la prévention du vieillissement

Agenda

Autres horizons

- LASER emploi en Morbihan

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND. Réalisation : MSA des Portes de Bretagne. Illustrations : MSA des Portes de Bretagne - CCMSA Service Images : AM Lafay. Site Office Online - Imprimeur : IMAYE GRAPHIC, 96 Bd Henri Becquerel - BP 2159, ZI des Touches, 53021 LAVAL Cedex 9 - Tirage : 101 450 exemplaires - Dépôt légal : juillet 2010 - N°ISSN : 1958-3788 - Prix en euros : gratuit CPPAP 1109 M 06700.

MSA des Portes de Bretagne
 Ille-et-Vilaine Morbihan
 La Porte de Ker Lann 10 av. Gal B. Desbordes
 Rue Charles Coudé - Bruz BP 30326
 35027 RENNES Cedex 9 56026 VANNES Cedex
www.msaportesdebretagne.fr

Retraite Position de la MSA sur la réforme des retraites



Le Conseil d'Administration de la CCMSA s'est réuni le 1^{er} juillet et a réagi au projet de réforme des retraites. Les principales réactions :

Alors que la pérennité du système de retraite, basé sur la répartition, est confronté à des difficultés de financement notamment liées au vieillissement de la population, la MSA regrette que les mesures annoncées soit principalement basées sur le relèvement de l'âge légal à la retraite et sur la notion de pénibilité proposée, complexe à mettre en œuvre.

La MSA rappelle qu'elle a fait des propositions pour un système qui distinguerait clairement deux niveaux : un socle de solidarité et un niveau en fonction des contributions.

Elle s'étonne aussi que l'allègement de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) soit maintenu pour les retraités les plus aisés.

En ce qui concerne plus particulièrement la population agricole, la MSA approuve les dispositions proposées pour améliorer les petites retraites et faciliter l'accès au minimum vieillesse. La MSA prend acte des annonces sur une éventuelle prise en compte des 25 meilleures années pour les non salariés, sous réserve des modalités de mise en œuvre. La MSA reste dans l'attente de dispositions en faveur des polypensionnés et des salariés ayant exercé des activités de courte durée ne validant aucun trimestre. ■

Cotisations Embauches saisonnières des jeunes



Avoir moins de 16 ans et être salarié, c'est possible... sous certaines conditions.

Selon la loi, aucun jeune ne peut travailler avant d'être libéré de l'obligation scolaire, c'est-à-dire avant l'âge de 16 ans. Par exception, les adolescents de 14 et 15 ans peuvent travailler pendant les vacances scolaires d'une durée minimum de 7 jours, sous réserve de l'aptitude médicale constatée par le médecin du travail.

L'emploi des jeunes est limité aux travaux légers dont l'exécution n'entraîne aucune fatigue anormale tenant à la nature des tâches qui leur sont confiées. La durée du travail et les temps de repos sont réglementés de manière spécifique.

Pour embaucher ces adolescents de 14-15 ans, l'employeur est tenu d'adresser au moins 8 jours avant l'embauche à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) une déclaration par laquelle il indique le nombre de jeunes concernés, leurs nom, prénom et âge, la nature et les lieux précis des travaux qui leur seront demandés.

Quels que soient l'âge du salarié et la durée du contrat, la déclaration préalable d'embauche s'impose auprès de la MSA. Le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA), conçu pour faciliter les démarches de tous les employeurs, est le support idéal pour faire du «tout en un» en cas de contrat de travail inférieur à 3 mois.

Par Internet (www.msaportesdebretagne.fr), sous réserve d'une inscription préalable, le TESA en ligne offre l'avantage de réaliser facilement pas moins de 12 démarches à partir d'un seul support, depuis la déclaration préalable à l'embauche en passant par le bulletin de salaire jusqu'à la déclaration fiscale des salaires au service des impôts. ■

Sur www.msaportesdebretagne.fr : consultez la «Notice emploi jeunes scolaires» et téléchargez la «Déclaration jeunes» ou contactez la DIRECCTE :

- en Ille-et-Vilaine : 02 23 30 10 00 - Tél : dd-35.inspection-section-agricole@travail.gouv.fr
- en Morbihan : 02 97 26 26 46 - Tél : dd-56.section-agricole@travail.gouv.fr



■ Famille

Le RSA, vous pouvez peut-être en bénéficier ?



Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009. Il garantit aux personnes sans activité ou sans ressources un revenu minimum afin de lutter contre l'exclusion. Il soutient également l'exercice d'une activité professionnelle ou le retour à l'emploi en complétant les revenus du travail.

Les situations prises en compte

- Exercer ou non une activité professionnelle,
- Être sans ressources ou disposer de ressources peu élevées,
- Avoir au moins 25 ans (cette condition d'âge n'est pas requise si vous êtes seul(e) avec un enfant à naître ou au moins un enfant à votre charge).

Les revenus déterminant le droit au RSA

Sont considérés les revenus d'activité professionnelle mais aussi les revenus des capitaux, les revenus fonciers, les prestations familiales...

- Si vous êtes exploitant(e), vous bénéficiez d'une nouvelle procédure d'évaluation de vos revenus depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Général définit les modalités d'évaluation des revenus des exploitants pour le calcul du RSA en fonction du bénéfice agricole de l'année n-2. Pour une meilleure prise en compte du revenu réel et éviter un décalage entre les ressources fiscales examinées et la situation réelle, la MSA (avec l'accord du Conseil Général) se base sur le revenu disponible ou sur les prélèvements privés pour le calcul du RSA.

- Si vous êtes salarié(e), le droit au RSA est examiné notamment sur la base des trois derniers salaires.

Les démarches à effectuer

- Si vous êtes exploitant(e), une demande de dossier doit être faite auprès de la MSA. Un imprimé «Évaluation des revenus» est à remettre à votre centre de gestion pour vous permettre de calculer votre revenu disponible et votre droit au RSA. Si vous êtes imposé(e) sous le régime du forfait ou si vous n'avez pas recours à un centre de gestion, vous devez prendre contact avec le Service d'Action Sociale qui procédera à l'évaluation de votre revenu disponible.
- Si vous êtes salarié(e), une simulation de droit* au RSA peut être effectuée dans l'un de nos points d'accueil ou sur le site www.msaportesdebretagne.fr à partir de votre situation familiale et professionnelle et des ressources de votre foyer. Si vous remplissez les conditions, vous pourrez remplir un dossier de demande.

L'insertion professionnelle et l'emploi

Pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi, si vous êtes sans activité (ou si les ressources liées à votre activité professionnelle sont limitées), vous serez accompagné(e) par un référent qui est un travailleur social MSA pour les exploitants. Vous devrez signer un contrat d'engagement. En cas de non respect de ce contrat, le versement de la prestation pourra être suspendu. ■

* Il s'agit d'une simulation avant calcul du droit définitif par la MSA.

Contacts : Ille-et-Vilaine : 02 99 01 80 80 - Morbihan : 02 97 46 52 52

■ Retraite

Réversion de la RCO

Une nouvelle disposition depuis le 1^{er} janvier 2010

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2010 a étendu le bénéfice de la réversion de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) aux conjoints des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles retraités avant le 1^{er} janvier 2003 et décédés après cette date.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le conjoint survivant a droit à une pension de réversion RCO s'il remplit les conditions personnelles exigées (être âgé d'au moins 55 ans, répondre d'une durée de mariage avec l'assuré décédé d'au moins deux ans, ne pas être remarié(e)). Cette pension de réversion est d'un montant égal à 54 % de la pension de RCO dont bénéficiait l'assuré(e) décédé(e).

Pour bénéficier de cette nouvelle disposition, aucune démarche particulière n'est à effectuer. L'attribution et le paiement de cette prestation ont été réalisés automatiquement par votre MSA courant mai 2010. ■

Brèves

■ Santé

• L'accès aux soins à l'étranger

Vous voyagez en Europe ? Avant votre départ, demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Elle permet la prise en charge, selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille, des frais médicaux engagés lors d'un déplacement en Europe pour un séjour temporaire : vacances, stages, missions professionnelles... Elle peut être utilisée dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi qu'en Suisse, Liechtenstein, Islande ou Norvège. Valable un an, cette carte **individuelle** doit être demandée pour chacun des membres de la famille, **y compris pour les enfants de moins de 16 ans**, au moins deux semaines avant le départ soit directement à la MSA, soit sur le site Internet www.msaportesdebretagne.fr. ■



■ Cotisations

Option pour le calcul des cotisations et contributions sociales sur les revenus professionnels 2009.

Date limite d'option reportée au 31 juillet 2010

Vous avez encore la possibilité d'opter pour une assiette annuelle (basée sur les revenus de l'année 2009) au lieu de la moyenne des trois années précédentes (2007, 2008, 2009) pour le calcul de vos cotisations personnelles.

A titre exceptionnel pour 2010, le choix de cette option est reporté **au 31 juillet 2010** (au lieu du 30 novembre 2009) pour pouvoir bénéficier du calcul des cotisations et contributions sociales sur l'assiette annuelle de 2009. ■



Des partenariats pour répondre aux besoins de la population rurale

Au-delà de sa mission de service public, la MSA a le souci d'améliorer la situation de ses assurés, tant sur le plan professionnel que personnel. Lorsque le contexte économique devient plus difficile ou lorsque les changements de modes de vie génèrent de nouveaux besoins non satisfaits, la MSA apporte des réponses au travers d'actions menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. **Territoires** vous présente quelques exemples de ces collaborations.

Des actions de formation pour les actifs

Le contexte économique difficile dans lequel évoluent les exploitants agricoles conduit certains d'entre eux à s'interroger sur leur devenir. Afin d'aider à la prise de décision, la MSA organise, avec les Chambres d'Agriculture, des sessions intitulées « Continuer ou se reconverter ? ».

Ces sessions collectives, qui bénéficient d'un financement du VIVEA*, réunissent une quinzaine de personnes et permettent d'apporter des éclairages sur les aspects juridiques et fiscaux de la cessation d'activité, d'élaborer un projet professionnel, de connaître les aides offertes aux agriculteurs en situation difficile et d'échanger avec d'autres exploitants.

D'autres actions de formation concernent les salariés et peuvent bénéficier de financements du FAFSEA**. C'est le cas de la formation « Savoirs fondamentaux », proposée depuis six ans par ATOUT Formation. Cette formation s'adresse à toute personne sortie du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue, souhaitant réactualiser, renforcer ou acquérir des connaissances en français et en mathématiques. Elle permet de présenter des candidats au Certificat de Formation Générale. Ce n'est pas un diplôme professionnel mais il permet aux candidats qui l'obtiennent de viser la qualification professionnelle. Il donne droit à des équivalences permettant de préparer un diplôme tel que le Certificat d'Aptitude Professionnelle

(CAP). « De nombreux adultes sont en situation de rupture. Certains sondages indiquent que 18 % de la population adulte ne sait ni lire, ni écrire » précise Anne LOIRET, formatrice à ATOUT Formation. « Au-delà du programme de la formation, je développe une méthode axée sur la personne et ses centres d'intérêt et qui s'appuie sur le quotidien et l'environnement du salarié. Les nouveaux acquis sont très vite valorisés, le plus souvent hors du contexte professionnel : accompagnement des enfants, démarches administratives, gestion du budget familial, loisirs... De plus, les personnes sont plus épanouies au travail et comprennent mieux ce qu'elles font ».

Des actions de soutien aux exploitants agricoles

Lorsque la viabilité de l'exploitation est remise en question, l'agriculteur peut être amené à faire le point sur ses compétences.

La MSA, en étroite collaboration avec l'ATESE*** en Ile-et-Vilaine et la Chambre d'Agriculture dans le Morbihan, participe à la réalisation de diagnostics. Ceux-ci permettent d'évaluer la situation de l'exploitation sur le plan humain, financier, technique et social, et de déterminer les souhaits et capacités de l'exploitant. Le but est d'amener l'agriculteur à prendre une décision raisonnée (maintien, transformation de l'activité agricole, cessation, reconversion).



02 23 25 22 21



06 75 66 49 39



02 97 46 51 27



02 97 46 22 00
02 23 48 23 23

ATESE
02 23 48 28 70

Des services de proximité sur mesure

En relais de son offre d'action sociale en faveur de la population agricole, la MSA développe avec ses partenaires une offre de services à finalité sociale et solidaire sur les territoires. L'idée est d'apporter aux populations rurales, assurées du régime agricole ou non, des réponses à leurs besoins non satisfaits. Il s'agit également de remédier aux fortes disparités d'accès aux services constatées dans les communes rurales.

Un des besoins identifiés depuis longtemps par la MSA est celui du maintien à domicile des personnes âgées. La MSA a mené une large réflexion avec ses Délégués, les élus des communes et les professionnels de gérontologie. Cette concertation s'est portée notamment sur le portage de repas à domicile et s'est appuyée sur la réalisation d'états des lieux qualitatifs et quantitatifs des services existants.

Les conclusions de ces études ont conduit la MSA à accompagner le développement de service de portage de repas à domicile sur les secteurs géographiques non pourvus de service satisfaisant.



Ainsi, depuis 1994 dans le Morbihan et 2007 en Ile-et-Vilaine, AMPER propose la livraison de repas à domicile chez tout particulier avec une possibilité de prise en charge pour les assurés MSA, Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail - anciennement CRAM-) ou les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Outre le fait d'apporter une alimentation variée et équilibrée aux bénéficiaires, le service de portage de repas, qui fonc-

tionne tous les jours, y compris le week-end et les jours fériés, participe à l'entretien du lien social, autre élément du maintien à domicile.

- L'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi est la finalité de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion **LASER emploi**. Les intérimaires bénéficient de missions de travail temporaire en entreprise, d'un suivi socio-professionnel, d'actions de formations qualifiantes et d'une aide à la recherche d'emploi.
- En matière de téléassistance, **Présence Verte** permet aux abonnés d'être reliés 24h/24 et 7 jours/7 à une centrale d'écoute et d'être secourus en cas de besoin. Un système spécifique MAXIVEIL a été développé auprès des maisons de retraite, foyers-logements...



Comment vaincre un handicap social ? Un agriculteur témoigne

Installé depuis une vingtaine d'années, M. X pilote une exploitation d'élevage de volailles et de vaches allaitantes. Côté formation initiale, après une 3^{ème} difficile, il réalise un CAPA puis une formation BEPA mais n'obtient pas le diplôme. Il complète sa formation par l'obtention d'une maîtrise d'élevage. Ensuite, il réalise un stage préparatoire à l'installation et bénéficie des aides de l'Etat. La technique de production ne lui pose aucun problème, l'approche des chiffres non plus mais un point de blocage subsiste : l'écriture.

Le temps passe, l'exploitation fonctionne bien. Il trouve des solutions pour ne pas avoir à écrire. Son objectif est d'acquiescer son autonomie. « Ne pas savoir écrire, c'est tabou. Cette situation est humiliante. Pour remplir les documents qu'on me présente, je m'arrange pour que ma femme soit à mes côtés, puis je signe. Lors de réunions, je reste en retrait. Je ne peux pas aller écrire au tableau. J'ai été sollicité pour faire partie du bureau de la CUMA. J'ai refusé. Je veux accéder à cette ouverture. C'est peut-être le passage à l'informatique où tout doit être écrit

qui m'a poussé à sauter le pas. Un reportage à la télévision aussi m'y a encouragé : un chef d'entreprise (30 salariés), dans le même cas que moi, a décidé de se former. Pourquoi pas moi ? ».

Il s'inscrit début 2008 et sollicite un financement auprès du VIVEA. Il participe à deux ateliers en soirée, de 2H30 par semaine. Il fixe lui-même le résultat qui lui permettra de dire que l'objectif est atteint : « réaliser une dictée sans fautes ». 120 heures de formation seront réalisées de mars à septembre. « Je ne savais pas comment ça allait se passer. Ça passe ou ça casse. Ce n'est pas facile la première fois. Mais on voit qu'on n'est pas tout seul dans cette situation. Ça ne fonctionne pas du tout comme à l'école ».

Aujourd'hui, il travaille l'écrit au travers de situations concrètes du quotidien. La progression se fait petit à petit. Il va bientôt commencer à travailler à distance avec la formatrice via Internet.

En conclusion, il explique que « ne pas pouvoir écrire représente une grande fragilité ». Il regrette de ne pas être venu plus tôt. (Source VIVEA) ■



02 97 46 51 97
www.amper.asso.fr



02 97 46 53 09
www.laser-emploi.fr



02 97 46 51 27
www.atoutformation.fr



02 97 46 51 23
www.presenceverte.fr



toujours à vos côtés

Que ce soit avec les Chambres d'Agriculture et les organismes paritaires collecteurs agréés (VIVEA et FAFSEA) ou avec les structures de MSA Services, les actions en partenariat prolongent la mission de service public de protection sociale de la MSA. Cette démarche permet d'apporter des réponses adaptées à des besoins bien identifiés de la population agricole et rurale. ■

*VIVEA : Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du VIVANT
**FAFSEA : Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles.
***ATESE : Appui Technique Economique et Social aux Exploitants



■ Santé Sécurité au Travail Les Trophées Prévention Jeunes (TPJ)

Ils sont organisés par la MSA pour préparer les futurs professionnels agricoles à exercer leur métier tout en préservant leur santé et leur sécurité.

Des équipes de jeunes en établissements scolaires agricoles conçoivent et viennent présenter leur projet pour améliorer la santé et la sécurité au travail dans le milieu agricole.

Exposés, maquettes, jeux, prototypes, saynètes, plus de 130 projets de prévention innovants sont soumis chaque année au vote d'un jury. Les lauréats au niveau local se rendent ensuite à Paris pour concourir sur le plan national.

En 2010, 17 MSA ont organisé 11 finales locales entre le 11 mars et le 20 avril pour départager les 1 400 participants. La finale récompensant le vainqueur au niveau national s'est déroulée au Stade de France le 18 mai dernier.

Intégrer la prévention à l'école

Il s'agit d'intégrer la prévention des risques professionnels dans la formation scolaire initiale des jeunes. Par ce concours, les TPJ impliquent de manière originale et constructive ces futurs professionnels dans des projets de santé sécurité au travail. Le but est aussi de sensibiliser enseignants et chefs d'établissements scolaires agricoles à l'intégration de la prévention dans leur projet pédagogique.

La finale de la MSA des Portes de Bretagne

La finale bi-départementale s'est déroulée le 23 mars dernier à la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Saint-Grégoire en Ile-et-Vilaine. Cette riche journée a permis de mesurer les capacités des jeunes à se mobiliser, à créer et à présenter



leurs projets sur différents thèmes de prévention. Sur les 15 équipes en lice (150 élèves) provenant d'établissements d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan, le jury a retenu 4 projets.

N°1 : BTS 2^{ème} année productions animales - Lycée La Touche de Ploërmel : **«Les gaz toxiques en fosse et en silo».**

N°2 : CAP agricole 1^{ère} année MFR de Hédé : **«La sécurité autour du cheval».**

N°3 : Bac Professionnel travaux paysagers 1^{ère} année - Lycée horticole de St-Jean-Brévelay : **«Prévention pour un champion».**

N°4 : BEPA Terminale agro-équipement - LEGTP Pays de Vilaine de Redon : **«La sécurité en atelier dans les entreprises agricoles».**

Vainqueur de cette édition, l'équipe des élèves de BTS du lycée La Touche de Ploërmel (*photo ci-après*) a représenté la MSA des Portes de Bretagne à l'occasion de la finale nationale des TPJ qui a été remportée par une classe de seconde Bac Pro du lycée agricole de Coulogne. ■



Les finalistes MSA des Portes de Bretagne lors de la présentation de leur projet.

Contacts : Ile-et-Vilaine : 02 99 01 82 55 - Morbihan : 02 97 46 52 36

CPHSCT : Agir et informer

Les CPHSCT (Commissions Paritaires d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan disposent d'un espace dédié sur www.msaportesdebretagne.fr - rubrique «Santé Sécurité au Travail» afin d'informer les petites entreprises sur leurs obligations.

■ Prévention santé Les Ateliers d'Education Thérapeutique Comment prendre sa santé en main ?

Dans le régime agricole, 60 % des personnes en Affection Longue Durée (ALD) souffrent d'affections cardio-vasculaires ou de diabète.

Afin de limiter l'aggravation des maladies cardio-vasculaires et leurs conséquences souvent lourdes, des moyens simples peuvent être mis en œuvre par les personnes elles-mêmes. Pour y parvenir, il est nécessaire d'avoir une représentation juste de la maladie et d'en connaître les facteurs qui ont un rôle sur son évolution tels que les médicaments, la nourriture, l'exercice physique, l'hygiène de vie en général.

Pour aider les personnes concernées à prendre leur santé en main, la MSA propose des réunions interactives locales, animées par une infirmière ou une diététicienne. Trois séances gratuites, intitulées «Ateliers d'Education Thérapeutique», leur sont proposées.

Préalablement, les participants sont contactés individuellement par le médecin conseil de la MSA qui leur fournit toutes les informations pratiques. Le médecin conseil prévient toujours leur médecin traitant de cette démarche. ■

Contacts : Ile-et-Vilaine : 02 99 01 81 14 - Morbihan : 02 97 46 54 66



■ La MSA et ses élus Assemblée Générale Le mutualisme au quotidien

La première Assemblée Générale annuelle de la MSA des Portes de Bretagne s'est tenue le 11 juin dernier sur le site de Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan). Plus de 400 délégués d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan avaient fait le déplacement ainsi que 150 invités (services publics, collectivités, partenaires...).

Après l'examen des comptes de l'exercice précédent, des résolutions financières et de la motion, Gérard PELHATE, Président, a mis l'accent sur l'accompagnement du monde agricole par la MSA : « Dans un contexte de crise qui touche l'ensemble des productions, la MSA a joué son rôle d'amortisseur social en agissant sur les conséquences sociales d'une crise économique ». Des aides sociales ont notamment été mises en place pour aider au paiement des cotisations et faciliter l'accès des assurés aux droits sociaux. L'enveloppe consacrée à la prise en charge partielle des cotisations est ainsi passée de 15 à 30 millions d'euros au plan national.

Interventions et débats : «Le mutualisme au quotidien»

Moment fort de cette Assemblée Générale : une réflexion sur le mutualisme au quotidien et sa déclinaison au sein de la MSA. Orchestré par Jacques BINEAU, consultant au Cabinet Emanance, ce débat a mis en valeur les témoignages de quatre délégués.

• Marie-Thérèse ADELYS et Anne-Yvonne TOUCHAIS sont intervenues sur le thème «Etre élu MSA, c'est s'engager». La première est revenue sur la dernière campagne des élections des élus MSA avec la recherche de candidats pour la constitution d'une équipe cantonale forte et déterminée.

Les délégués témoins lors du débat sur «le mutualisme au quotidien»



La seconde nous a fait partager sa première expérience de Présidente d'échelon cantonal et les apports qu'elle a su tirer d'une formation de responsable suivie dans le cadre de son mandat.

• Autre volet «La représentation de la MSA au sein de divers organismes». «La participation des délégués au sein des organismes permet à la MSA de se faire connaître et de jouer pleinement son rôle d'accompagnateur social» a souligné Robert DUPRÉ.

• «Etre élu MSA, ce n'est pas seulement être au service de la population agricole, c'est aussi être acteur de l'animation de son territoire de vie».

Les soirées-débats intéressent le plus grand nombre, agricole ou non. Pour l'échelon cantonal, ce sont des moments de rencontres avec de nombreux partenaires, de partage avec le public, qui enrichissent les uns et les autres. «Cela permet d'aborder des thèmes délicats et de surmonter nos propres blocages» a dit Philippe LE JOSSEC, organisateur avec son équipe d'une conférence-débat sur le suicide.

Créer du lien social au travers d'un service de portage de repas, c'est l'expérience relatée par Yves CHÉNEDÉ. Des témoignages de délégués MSA, confortés par une enquête menée auprès des CCAS, ont montré que certains territoires d'Ille-et-Vilaine n'étaient pas pourvus en service de portage de repas à domicile. Aussi, l'association AMPER a mis en place ce service sur le secteur de Montfort-sur-Meu puis de Dol-de-Bretagne et les délégués MSA ont été largement impliqués dans les modalités de sa mise en œuvre. ■

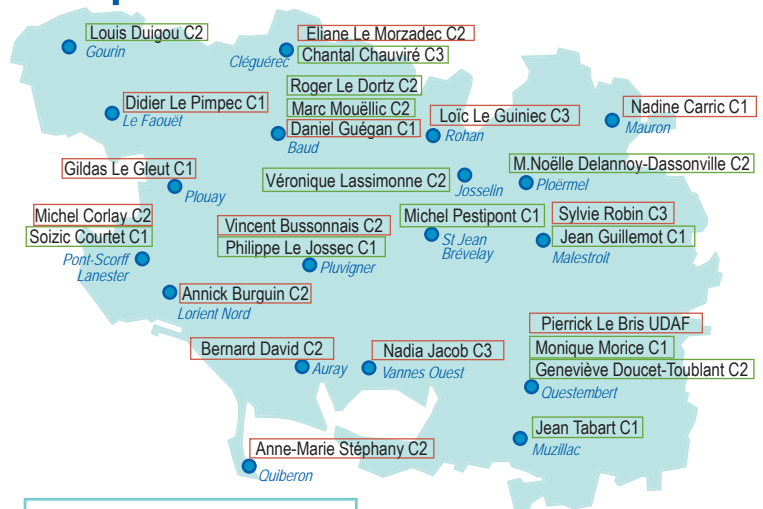
Le Comité Départemental, un relais de proximité

Afin d'assurer une présence politique et territoriale forte et identifiée au niveau départemental, le Conseil d'Administration de la MSA des Portes de Bretagne a décidé de constituer, à effet de septembre 2010, deux Comités Départementaux fonctionnant en cohérence avec lui.

Ils se composent des administrateurs élus du département, d'élus cantonaux et d'un représentant de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). Le Président du Comité Départemental morbihannais est Didier LE PIMPEC. Celui d'Ille-et-Vilaine est Dominique GAUDIN. Vous trouverez ci-contre l'identité des membres (administrateurs ou délégués) et leur répartition géographique pour le Morbihan.

Leurs principales missions

- Animer le réseau des élus dans le cadre de la politique fixée par le Conseil d'Administration de la MSA des Portes de Bretagne ;
- Représenter le Conseil d'Administration sur le département selon les décisions prises par celui-ci ;
- Etre le garant auprès du Conseil d'Administration des spécificités départementales. ■



C1 : collège 1 : exploitants
C2 : collège 2 : salariés
C3 : collège 3 : employeurs de main d'œuvre

Administrateurs 14 membres dont 7 exploitants ou employeurs et 7 salariés

Délégués 13 membres dont 7 exploitants ou employeurs et 6 salariés

A noter : les Délégués siégeant au Comité Départemental ont été désignés pour assurer le maillage du département et la parité hommes/femmes.

Contact : 02 97 46 53 32



Action sociale

■ Action sociale

Une équipe dédiée à la prévention du vieillissement

Il s'agit pour la MSA des Portes de Bretagne de s'inscrire dans une dynamique au profit des aînés et d'accompagner, prévenir, animer et aider au maintien à domicile. Pour mémoire, le traitement de la dépendance relève, depuis 2001, des compétences du Conseil Général de chaque département.

L'accompagnement par les travailleurs sociaux : 11 travailleurs sociaux assurent les missions de l'équipe «prévention liée au vieillissement et vie sociale» auprès des personnes âgées et handicapées sans emploi, pour favoriser leur maintien à domicile. Des actions collectives sont également conduites dans le domaine de la prévention santé et de la vie sociale.

L'aide au maintien à domicile : l'objectif est de préserver l'autonomie des personnes par des prestations d'Action Sociale favorisant la prise en compte des réalités quotidiennes :

- aides à la prise en charge des interventions d'aide à domicile,
- aide à la téléassistance,
- aide au portage de repas,
- prêts pour améliorer ou pour adapter l'habitat et l'équipement ménager.

Actions de prévention et d'animation avec :

- Sessions «PAC EUREKA» : 15 séances de 2 heures, en petits groupes. L'animateur propose des exercices attractifs et motivants pour solliciter toutes les fonctions du cerveau et ainsi améliorer le fonctionnement de sa mémoire.
- Les «Ateliers du Bien Vieillir» : cycle de 6 ateliers.
L'objectif est de prendre conscience de ses comportements et d'acquérir de nouveaux réflexes pour rester en bonne santé au quotidien. ■

Contact unique pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan : 02 99 01 80 20



■ LASER emploi en Morbihan En pleine phase de recrutement

LASER
emploi

msa
SERVICES
Votre partenaire
www.msa56.fr

Le mois dernier, **LASER emploi** a proposé 45 postes sur les secteurs de Ploërmel, Guer et Guégon, 25 sur celui de Pontivy / Locminé et une vingtaine sur la zone d'Auray. Les missions pourvues l'ont été principalement pour des activités liées à l'agroalimentaire. **LASER emploi** développe une démarche d'accompagnement de publics prioritaires* vers les employeurs de la région qui recherchent des salariés pour des missions ponctuelles ou de plus longue durée et qui peinent parfois à recruter.

Par vocation, **LASER emploi** n'est pas une entreprise d'intérim comme les autres et s'inscrit dans le champ de l'économie sociale. Son objectif est à la fois simple et original : «réussir ensemble». En partenariat avec l'ensemble des partenaires locaux de l'insertion, elle met en relation les entreprises et les salariés puis les accompagne dans une réelle dynamique sociale et professionnelle.

Pour **LASER emploi**, le parcours d'insertion est une réalité qu'elle souhaite mieux faire connaître aux personnes qui - actuellement en situation économique fragile mais souvent temporaire - cherchent à redonner un élan positif à leur parcours professionnel. ■

Contact : 02 97 46 51 11 - laser.emploi@msa56.msa.fr

Agenda

Agences et permanences

Modifications d'ouverture pendant la période estivale

Pendant les mois de juillet et d'août, les dates et horaires d'ouverture des agences et permanences MSA sont modifiés.

Renseignements disponibles en consultant notre site Internet www.msaportesdebretagne.fr ou en contactant le secrétariat des conseillers d'accueil : Ille-et-Vilaine : 02 99 01 80 73 - Morbihan : 02 97 46 51 40.

Comices agricoles en Ille-et-Vilaine

Samedi 21 août 2010

St-Ouen-la-Rouerie

Crévin

Landéan

Samedi 28 août 2010

Cardroc

Nouvoitou

Lieuron

St-Ouen-des-Alleux

Samedi 4 septembre 2010

Baguer-Pican

Longaulnay

Gaël

La Couyère

Samedi 11 septembre 2010

Montfort-sur-Meu

Dimanche 3 octobre 2010

St-Sulpice-des-Landes

Fêtes de l'Agriculture organisées par les Jeunes Agriculteurs

- *En Ille-et-Vilaine* : Dimanche 29 août à Le Châtellier
- *En Morbihan* : Dimanche 29 août à Rohan.

SPACE

- Du mardi 14 au vendredi 17 septembre 2010
Parc des Expositions de Rennes Saint-Jacques
Stand MSA : Hall 5 - Allée B - Stand 36.

Autres horizons

* Publics concernés par un accompagnement LASER emploi
Les chômeurs de plus de 50 ans ou de moins de 26 ans, personnes inscrites au Pôle Emploi depuis 12 mois, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, exploitants ou salariés agricoles en reconversion.

Quelques données chiffrées
84 salariés ont quitté le dispositif LASER en 2009 dont 57,14 % en sortie positive (emploi ou formation professionnelle) :
- 20 personnes en CDI/CDD de plus de 6 mois
- 21 personnes en CDD de moins de 6 mois
- 7 personnes en formation qualifiante.